

Document connexe 02

Exigences à l'importation spécifiques à l'Inde pour les poivrons belges

Les exigences spécifiques à chaque pays s'appliquent en plus des dispositions générales décrites dans le recueil d'instructions auquel ce document est lié.

I. DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS

Organismes réglementés : Organismes phytopathogènes pour lesquels le pays de destination impose des exigences phytosanitaires à l'importation

Site de production : Une serre ou une partie distincte d'une serre gérée comme une unité distincte à des fins phytosanitaires

AFSCA Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

DPPQS Directorate of Plant Protection, Quarantine and Storage

IN Inde

NUE Numéro d'unité d'établissement

PRA Analyse de risque phytosanitaire ('pest risk analysis')

OWP Operational Work Plan

II. LÉGISLATION ET AUTRES RÉFÉRENCES

- Operational Work Plan for Managing Regulated Pests - Export of Belgium Bell Peppers to India

Pour l'instant, des opérateurs peuvent déjà mettre en place les mesures détaillées dans l'OWP en se basant sur la procédure sectorielle SP-export-016 approuvée par l'AFSCA, mais sans garantie de pouvoir exporter vers l'IN. L'exportation de poivrons belges vers l'IN n'est en effet pas autorisée tant que les exigences phytosanitaires ne sont pas publiées dans la législation indienne.

III. EXIGENCES SPÉCIFIQUES DU PAYS DE DESTINATION

Organismes réglementés

Sur base d'une évaluation du risque (PRA), les organismes réglementés considérés par le DPPQS comme pouvant potentiellement être introduits sur le territoire indien via des envois de poivrons belges, ont été identifiés (voir le tableau ci-dessous).

Organisme réglementé		Exigences d'importation pour les poivrons belges		
Nom latin	Nom commun	Envoi libre de	Site de production libre de	Gestion du risque phytosanitaire
Insectes et acariens				
<i>Duponchelia fovealis</i>	Botys de Cannes	X	X	X
<i>Lacanobia oleracea</i>	Noctuelle potagère	X		X
<i>Ostrinia nubilalis</i>	Pyrale du maïs	X		X
<i>Peridroma saucia</i>	Noctuelles blessée	X	X	X
<i>Phytonemus pallidus</i>	Tarsonème du fraisier / du cyclamen	X	X	X
Bactéries				
<i>Candidatus liberibacter solanacearum</i>	Zebra chip	X	X	X
<i>Pseudomonas viridiflava</i>	Dépérissement bactérien de l'abricotier	X	X	X
Champignons				
<i>Phytophthora cryptogea</i>	Mildiou de l'endive	X	X	X
Virus				
Pepper mild mottle virus (PMMV)	Virus de la marbrure légère du piment	X	X	X

Exigences à l'importation

- Des mesures de gestion spécifiques doivent être mises en place en vue d'atténuer les risques liés aux organismes réglementés. Ces mesures ont été établies dans un plan de travail (OWP) (voir point II) qui a été traduit par le secteur dans la procédure sectorielle SP-Export-016.
- L'envoi doit être **exempt de tous les organismes réglementés** par l'Inde (voir tableau ci-dessus) **ainsi que de tout autre organisme vivant**.
- L'**étiquetage** de l'envoi doit garantir la traçabilité vers le producteur, le site de production et la station d'emballage.
- La **déclaration additionnelle** à inscrire sur le certificat phytosanitaire sera communiquée lors de la publication des exigences dans la législation indienne (Plant Quarantine Order).